

Les Conférences de Territoires de la région Centre-Val de Loire

Les conférences de territoires sont les représentations départementales chargées de mettre en œuvre la politique régionale de santé. Il en existe une par département. Elles sont un lieu de débat. Dans chacune d'entre-elles siège un représentant de l'URPS MKL Centre-Val de Loire.

Eure-et-Loir : Isabelle PUCHALSKI

3 imp. de la Chardonnière 28170 Tremblay les Villages
02 37 65 23 66 - 06 09 44 76 47
puchalski.isabelle@wanadoo.fr

Loiret : Isabelle GUERIN

1 rue de Morpoix 45560 St Denis en Val
02 38 64 95 90 - 06 83 96 26 38
i.guerin@wanadoo.fr

Loiret-Cher : Philippe GOUET

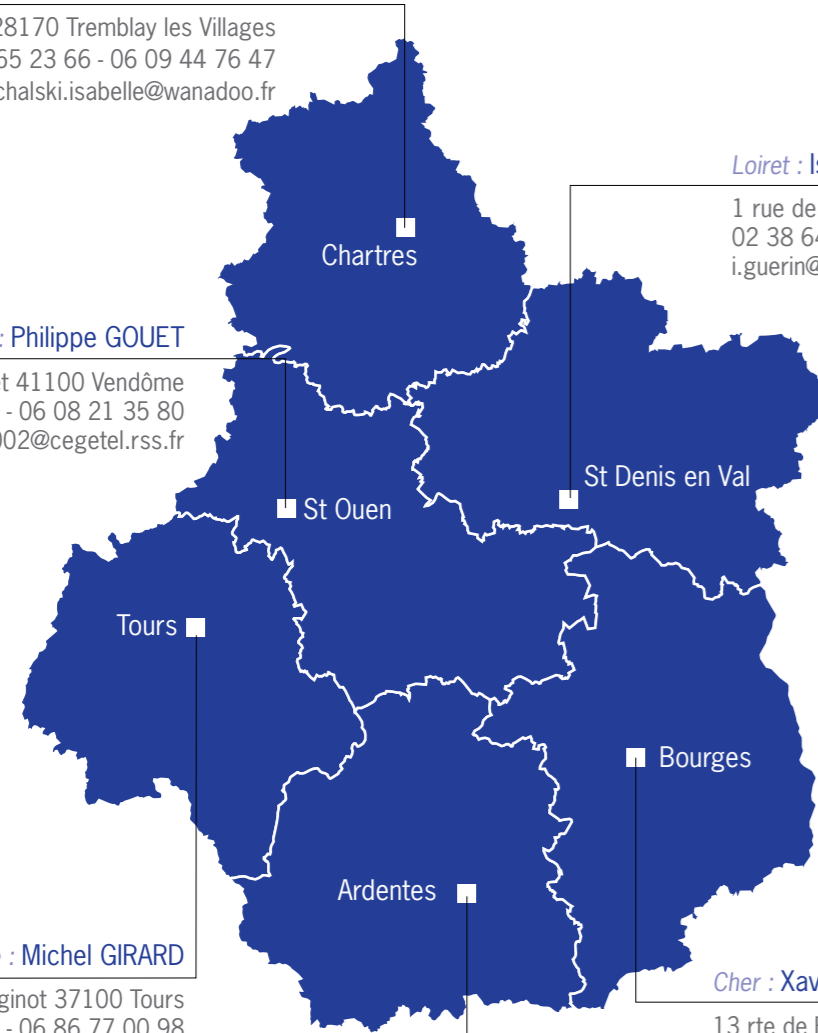
9 Bis A Rue Robert Barillet 41100 Vendôme
02 54 77 49 79 - 06 08 21 35 80
pgouet002@cegetel.rss.fr

Indre-et-Loire : Michel GIRARD

58 avenue Maginot 37100 Tours
02 47 54 42 12 - 06 86 77 00 98
mgirard002@cegetel.rss.fr

Indre : Régis MIGNON

Route de Buzançais 36110 Levroux
09 81 84 17 63 - 06 63 80 28 51
mignon.regis@gmail.com



Liste des masseurs-kinésithérapeutes de l'URPS MKL Centre-Val de Loire, composée de 12 professionnels élus. Chaque département est représenté par au moins 1 masséur-kinésithérapeute.

Philippe GOUET - Président
mobile : 06 08 21 35 80
cabinet : 02 54 77 49 79
e.mail : pgouet002@cegetel.rss.fr
adresse : 9 bis A rue Robert Barillet 41100 VENDÔME

Philippe JAUBERTIE - Vice-Président
mobile : 06 61 84 10 69
cabinet : 02 38 68 10 69
e.mail : p.jaubertie@orange.fr
adresse : 5 rue Serenne 45000 ORLÉANS

Michel GIRARD - Trésorier
mobile : 06 86 77 00 98
cabinet : 02 47 54 42 12
e.mail : mgirard002@cegetel.rss.fr
adresse : 58 avenue Maginot 37100 TOURS

Serge BOURBON - Secrétaire
mobile : 06 81 68 36 65
cabinet : 02 37 30 18 03
e.mail : serge.bourbon@orange.fr
adresse : 27 rue St Brice 28000 Chartres

Christian BARON - Secrétaire adjoint
mobile : 06 60 71 02 68
cabinet : 02 54 75 39 79
e.mail : baron.soree@free.fr
adresse : 9 rue Nouvelle 41140 NOYERS SUR CHER

Denis BRIAND - Membre
mobile : 06 83 52 21 84
cabinet : 02 37 25 80 80
e.mail : denis-briand@orange.fr
adresse : 60 avenue Maréchal Maunoury 28000 CHARTRES

Anne CLÉMENT - Membre
mobile : 06 62 25 27 28
cabinet : 02 54 47 30 98
e.mail : aclément007@cegetel.rss.fr
adresse : 5 rue Jeanne d'Arc 36190 ORSENNES

Virginie JOSIO - Membre
mobile : 06 60 62 52 16
cabinet : 02 38 53 19 97
e.mail : virjo8@hotmail.com
adresse : 3 rue Albert Laville 45000 ORLÉANS

Isabelle GUÉRIN - Membre
mobile : 06 83 96 26 38
cabinet : 02 38 64 95 90
e.mail : i.guerin@wanadoo.fr
adresse : 1 rue de Morpoix 45560 ST DENIS EN VAL

Régis MIGNON - Membre
mobile : 06 63 80 28 51
cabinet : 09 81 84 17 63
e.mail : mignon.regis@gmail.com
adresse : Route de Buzançais 36110 LEVROUX

Catherine PIOCHON - Membre
mobile : 06 82 21 73 21
cabinet : 02 47 29 10 60
e.mail : catherine.piochon@orange.fr
adresse : 52 rue de la Mairie 37210 PARCAY-MESLAY

Isabelle PUCHALSKI - Membre
mobile : 06 09 44 76 47
cabinet : 02 37 65 23 66
e.mail : puchalski.isabelle@wanadoo.fr
adresse : 3 imp. de la Chardonnière
28170 TREMBLAY LES VILLAGES



Les missions de l'URPS MKL Centre-Val de Loire

L'URPS MKL Centre-Val de Loire représente les masseurs-kinésithérapeutes libéraux auprès de l'ARS. Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale.

Ses missions sont définies par l'article R-4031-2 du code de santé publique. Elles participent notamment :

1. A la préparation et à la mise en œuvre du **projet régional de santé**.
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins régionale, en vue notamment de l'élaboration du **Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)**.
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. A des actions dans le domaine des soins, de la **prévention**, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé, et de **l'éducation thérapeutique**.
5. A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les **réseaux de santé**, les **centres de santé**, les **maisons de santé** et les **pôles de santé**, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L.4135-4.
6. Au déploiement et à l'utilisation des **systèmes de communication et d'information partagés**.
7. A la mise en œuvre du **développement professionnel continu (DPC)**

Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

Le financement de l'URPS MKL Centre-Val de Loire

Chaque profession finance son URPS. Ce financement provient d'une contribution encaissée par les URSSAF et centralisée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) conformément à l'article 123 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative au patient, à la santé et aux territoires (loi HPST), décret n° 2010-585 du 2 juin 2010, décret n°2011-552 du 19 mai 2011.

Cette contribution est fixée pour les masseurs-kinésithérapeutes à 0.1% des revenus tirés de l'activité libérale conventionnée avec un maximum de 0.5% du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année concernée (soit maximum 182€ pour 2012).

Cette contribution est acquittée au plus tard le 15 mai auprès de l'URSSAF.

La date limite de versement de cette contribution aux URPS par l'ACOSS est le 15 août.

Les URPS de la région Centre-Val de Loire

Les URPS des différentes professions médicales et paramédicales ont vocation à travailler en étroite collaboration au sein de l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de développer les liens interprofessionnels.

Les 10 URPS de la région Centre-Val de Loire sont :

Nom de l'URPS	Mail	Nombre de membres élus
URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes : <i>Président</i> : Philippe Gouet	pgouet002@cegetel.rss.fr	12
URPS des Biologistes : <i>Président</i> : Francis Guinard	francis.guinard@gmail.com	6
URPS des Chirurgiens-Dentistes <i>Président</i> : Bruno Meymandi-Nejad	bruno.meymandi@wanadoo.fr	9
URPS des Infirmiers <i>Président</i> : Isabelle Morin	isabelle.morin@wanadoo.fr	12
URPS des Médecins libéraux <i>Président</i> : Raphaël Rogez	raphael.rogez@free.fr	40
URPS des Orthophonistes <i>Président</i> : Véronique Fauvinet	veronique.fauvinet@wanadoo.fr	9
URPS des Orthoptistes <i>Président</i> : Françoise Hardy-Berckmans	hardy.berckmans@wanadoo.fr	3
URPS des Pédiatres-Podologues <i>Président</i> : Philippe Pourcel	podologueurscentre@outlook.fr	9
URPS des Pharmaciens <i>Président</i> : Elisabeth Lemaure	elisabeth.lemmaure@gmail.com	9
URPS des Sages-Femmes <i>Président</i> : Muriel Cheradame	sf.cheradame@gmail.com	3

La Fédération des URPS de la région Centre-Val de Loire

Chaque URPS délègue 3 représentants à la Fédération des URPS de la région Centre-Val de Loire. La Fédération qui a été constituée le 20 décembre 2012, comprend donc **30 membres**. Le Docteur Raphaël Rogez, médecin, a été élu président. Philippe Jaubertie, masseur-kinésithérapeute, a été élu vice-président.

L'Agence Régionale de Santé de la région Centre-Val de Loire

Présentation :

Créée le 1^{er} avril 2010 l'ARS du Centre-Val de Loire met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Clé de voûte de la nouvelle organisation de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (loi HPST) du 21 juillet 2009, l'ARS du Centre-Val de Loire est dirigée par un Directeur Général nommé en Conseil des Ministres.

Constitution :

L'ARS regroupe d'anciennes structures ou entités œuvrant dans les domaines de la santé publique et de l'organisation des soins, dont en totalité :

- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
- les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH),
- l'Union Régionale des Caisses d'Assurances Maladies (URCAM),
- le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP),
- la Mission Régionale de Santé (MRS).

et une partie des missions de :

- la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM),
- la Direction Régionale du Service Médical (DRSM),
- la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- le Régime Social des Indépendants (RSI).

Organisation :

L'ARS intervient dans les domaines suivants :

- la politique régionale de santé,
- l'offre sanitaire et médico-sociale,
- la santé publique et environnementale.

L'organisation garantie la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux de la santé. Les instances de l'ARS assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec les acteurs et les représentants des usagers.

Missions :

La loi HPST dans son article 118 a confié aux ARS deux grandes missions :

1. L'ARS est chargée de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique : prévention, promotion et éducation à la santé, mais aussi veille et sécurité sanitaire.
2. L'ARS est chargée de la régulation de l'offre de santé en région, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé.

Pour mettre en œuvre sa politique, l'ARS s'appuie sur :

- Une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- Deux missions de coordination des politiques (secteur prévention et secteur médico-social)
- Les Conférences de Territoires.